CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2e Législature

1re SESSION ORDINAIRE DE 1962 - 1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6e SEANCE

2e Séance du Jeudi 13 Décembre 1962.

SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 59).

2. — Politique générale. — Suite du débat et vote sur la déclaration du Gouvernement (p. 59).

MM. Ebrard, Mondon, Darchicourt.

MM. Pompidou, Premier ministre; Defferre.

Suspension et reprise de la séance.

Scrutin sur l'approbation de la déclaration de politique générale.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin. — Adoption.

3. — Ordre du jour (p. 65).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à vingt et une heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'à la fin de la session ordinaire :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :

Ce soir, fin du débat en cours.

Mardi 18 décembre : matin, après-midi et soir :

Discussion générale de la loi de finances,

Et discussion et vote de la première partie de cette loi, le débat étant organisé sur onze heures trente et étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mercredi 19 décembre, après-midi : discussion du collectif.

Jeudi 20 décembre, après-midi, s'il y a lieu :

Suite de la discussion du collectif et navette de la loi de finances.

Vendredi 21 décembre, après-midi :

Après une question orale, éventuellement, fin de la navette de la loi de finances.

II. — Question orale inscrite par la conférence des présidents :

Vendredi 21 décembre, après-midi : une question orale sans débat de M. de La Malène.

III. — Ordre du jour complémentaire soumis à la décision de l'Assemblée :

La conférence des présidents propose de fixer :

Au mercredi 19 décembre, après-midi, la nomination, éventuellement par scrutin, des vingt-quatre membres du Parlement européen ;

Et au jeudi 20 décembre, après-midi, la nomination, éventuellement par deux scrutins successifs, de douze membres titulaires et de douze membres suppléants de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Ces trois scrutins auraient lieu dans la salle voisine de la salle des séances.

Les candidatures pour ces différents postes devraient être remises à la présidence le mardi 18 décembre, avant dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

(*L'ordre du jour complémentaire, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. La session ordinaire sera close le 21 décembre. Je crois pouvoir indiquer à l'Assemblée, à titre d'information, que la session extraordinaire s'ouvrira le jeudi 27 décembre, à quinze heures.

— 2 —

POLITIQUE GENERALE

Suite du débat et vote sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement et le vote sur l'approbation de cette déclaration.

La parole est à M. Ebrard.

(*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. Guy Ebrard. Monsieur le Premier ministre, le groupe du rassemblement démocratique a écouté avec grande attention votre déclaration d'investiture.

Si vos conceptions fondamentales demeurent inchangées — ce n'était pas pour nous surprendre — sans doute les uns ou les autres avons-nous trouvé dans la longue énumération que vous avez faite de votre programme beaucoup de nos propres préoccupations.

Mais il ne suffit pas, vous en conviendrez, de les énoncer pour les accomplir et vous ne nous en voudrez pas de vous interroger davantage sur les moyens d'exécution que vous pensez pouvoir employer.

Comment concilierez-vous le financement simultané d'une force de frappe nationale et celui d'un armement classique, d'une aide aux pays sous-développés et de l'équipement de nos régions défavorisées ?

Comment concilierez-vous les impératifs du reclassement matériel et humain des rapatriés avec les insuffisances actuelles du logement et les craintes que vous avez vous-même exprimées dans le domaine de l'emploi ?

Comment concilierez-vous le maintien de l'équilibre budgétaire et la réalisation de votre programme social ?

Ferez-vous appel à des impôts nouveaux ? Sans cela, pour dépenser plus ici ou là, sur quoi nous proposez-vous de dépenser moins ?

On a, en effet, beaucoup parlé de l'orientation sociale de cette législature et vous avez vous-même assez longuement abordé tout à l'heure votre programme social Seulement, pour conduire une telle action, les intentions exprimées auraient plus de résonance et susciteraient une meilleure persuasion si les hommes chargés d'en assurer le financement ne nous laissaient pas craindre qu'il puisse y avoir entre la conception de votre majorité U. N. R.-U. D. T., d'une part, et celle de votre propre majorité d'appoint, d'autre part, un risque de divergence tel qu'entre vos intentions et vos réalisations il y ait demain place pour un grand désenchantement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Votre politique s'attaquera-t-elle vraiment, en matière d'expansion, aux déséquilibres régionaux, singulièrement pour la création d'emplois, la formation professionnelle, la décentralisation industrielle, compte tenu aussi de cette réforme des tarifs ferroviaires orientée hier en sens inverse du but recherché ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quels moyens entendez-vous dégager pour alléger le fardeau toujours plus lourd qui pèse sur les collectivités publiques ?

Cette recherche de la parité entre les diverses régions de France doit naturellement accompagner un effort de parité entre les diverses catégories de travailleurs. Vous avez reconnu la situation défavorisée du monde rural. Nous n'étonnerons personne en vous rappelant que la parité agricole ne sera pas seulement atteinte par des réformes de structure et une organisation des marchés, mais qu'elle implique aussi pour nous, et pour une garantie de l'amélioration du revenu des agriculteurs, une politique des prix. Et vous nous pardonnerez sans doute de demeurer fidèles à l'indexation des prix. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'effort de formation professionnelle que vous nous proposez doit s'appliquer enfin à la jeunesse rurale.

Cet effort de scolarisation, qui doit porter à la fois sur la démocratisation réelle de l'enseignement et sur l'équipement scolaire, êtes-vous disposé à y affecter demain les transferts de crédits indispensables ? Et quelles mesures comptez-vous prendre, à l'heure où tant de besoins se font sentir, pour mettre un terme au scandale des crédits inemployés dans ce domaine ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

N'oublions pas que la vraie force d'un pays réside dans sa jeunesse. Pour son avenir, nous pensons à l'Europe. Nous n'en avons pas, vous le savez, la même conception que vous, mais le rôle des événements est aussi fort en ce domaine que la volonté des hommes. L'annonce de la retraite en 1963 du chancelier Adenauer et son remplacement probable par une personnalité dont les regards ne se portent pas dans la même direction ne risquent-ils pas de compromettre le bilatéralisme franco-allemand, qui occupe une si grande place dans votre politique ? Ne craignez-vous pas que le dialogue franco-allemand ne devienne demain un monologue stérile ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, monsieur le Premier ministre, pour déterminer l'avenir de la démocratie, il convient d'assurer la liberté de l'information et l'égalité d'accès à l'opposition et au pouvoir de ces moyens puissants d'expression que sont la radio et la télévision. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Votre appel à l'union nationale serait sans doute gravement incomplet si vous ne nous donniez pas, ce soir, des assurances à entendre et demain, très vite, des réalisations à apprécier.

M. Joseph Perrin. Des mots, tout cela !

M. Guy Ebrard. Quant à nous, au seuil de cette législature, nous voulons montrer par le sérieux de nos travaux, qui correspond au souci d'efficacité attendu du pays, par la continuité objective de nos efforts en vue du bien public, que certains hommes, qui n'ont jamais témoigné d'aucune allégeance à quiconque, sont animés par le seul souci d'aider à construire l'avenir.

La précision de vos réponses, monsieur le Premier ministre, aidera sans nul doute le groupe du rassemblement démocratique à déterminer tout à l'heure son vote. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Raymond Mondon. Mesdames, messieurs, récemment un grand journal du soir indiquait que, sur les 482 députés constituant l'Assemblée nationale, 37 seulement avaient été constamment réélus depuis 1946.

M. Max Lejeune. Et combien depuis 1936 ?

M. Raymond Mondon. Que de changements, que de bouleversements depuis cette date ! Mais aussi quelle grande leçon, quelle expérience intéressante pour les hommes politiques !

Ils ont connu les défauts du régime précédent dans le cadre duquel ils ont travaillé et que certains ont critiqué. Aussi, ceux qui ont approuvé le régime actuel souhaitent logiquement et sincèrement qu'il puisse s'établir d'une façon durable, que les pouvoirs soient équilibrés, afin de ne pas tomber dans d'autres difficultés, voire dans d'autres abus.

La grande leçon à tirer des derniers événements politiques français demeure sans aucun doute la volonté manifestée par le peuple de notre pays de voir, d'une part, dans le libre consentement, respectée l'autorité de l'Etat, d'autre part, assurée la stabilité gouvernementale, grâce à une majorité cohérente (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), ces deux conditions étant à juste titre, aux yeux de nos compatriotes, indispensables à l'équilibre financier, à l'expansion économique et au progrès social.

Aussi, les républicains indépendants...

M. René Cassagne. Indépendants de quoi ?

M. Raymond Mondon. ... ont-ils décidé unanimement de participer à cette majorité (*Rires et interruptions sur les bancs des groupes communiste, socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*), afin de poursuivre l'œuvre de rénovation entreprise.

M. Louis Escande. Mendès-France et Mitterrand !

M. Raymond Mondon. Je ne vois pas, monsieur Escande, ce qui peut être choquant dans ce que je viens de déclarer.

Nous voulons, d'autre part, participer librement, grâce à une collaboration loyale avec le Gouvernement — ce qui nous paraît indispensable — à la vie démocratique et à la sauvegarde de la Constitution.

Nous voulons enfin apporter notre contribution à la réalisation d'un programme, celui que vous avez exposé cet après-midi, monsieur le Premier ministre (*Rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*) et qui doit être, comme vous l'avez dit récemment, non seulement celui du Gouvernemnt, mais également celui de la majorité.

M. Arthur Notebart. Le catalogue de la Samaritaine !

M. Paul Coste-Floret. De la Samaritaine de luxe ! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Raymond Mondon. Quelques collègues paraissent confondre l'Assemblée nationale et certaines réunions électorales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.*)

C'est ainsi — et nous en sommes persuadés — que doivent travailler majorité et Gouvernement, si nous voulons atteindre

les grands objectifs, comme l'a souligné le chef de l'Etat dans son récent message à l'Assemblée nationale.

Aussi nous paraît-il indispensable que, dans la pratique quotidienne, cette majorité soit le résultat d'une franche coopération entre les représentants du législatif afin de trouver les solutions utiles et efficaces — c'est autant une question humaine qu'une question politique — afin que les malentendus dont nous avons été souvent les témoins dans les précédentes assemblées soient écartés, aussi bien que certaines méthodes, comme celles que l'on évoquait tout à l'heure et qui ont été condamnées par le corps électoral. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

En effet, le corps électoral ne comprendrait pas le retour à certains errements et ne nous les pardonnerait pas, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons dans cette Assemblée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. René Cassagne. Parlez pour vous, monsieur Mondon !

M. le président. Monsieur Cassagne, je vous en prie.

M. Raymond Mondon. Certes, les débuts d'une législature, et je vous le concède, mes chers collègues, sont parfois délicats. La campagne électorale est encore proche, des problèmes secondaires peuvent revêtir parfois une grande importance et paraître difficiles à résoudre. Mais, au-dessus des ressentiments, la majorité comme l'opposition ne doit pas s'y attarder et ne doit être guidée que par le souci du bien public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Pour cela, il faut que la majorité soit informée de la préparation des grands projets afin d'éviter entre nous des malentendus dangereux.

Un député socialiste. Et les commissions ?

M. Raymond Mondon. Ne mélangez pas certains problèmes secondaires et des problèmes plus importants. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*) Messieurs les socialistes, je me souviens du temps où vous disiez : à nous toutes les places ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T. — Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Cassagne. C'était au temps où vous étiez ministre !

M. Raymond Mondon. Il faut que la majorité et l'opposition soient sûres d'une application correcte des textes votés ici et au Sénat et que, notamment, les textes législatifs — je vous le dis, monsieur le Premier ministre — ne soient pas déformés par une réglementation trop centralisatrice. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Roger Dusseaulx. Très bien !

M. Raymond Mondon. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure à propos du problème des collectivités locales qui a déjà été évoqué.

Enfin, il faut que majorité et opposition — vous tous, mes chers collègues — puissent exercer un contrôle régulier et efficace.

Parler de programme peut d'ailleurs paraître un peu dépassé... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

M. Henri Duvillard. Le parti socialiste n'en a plus !

M. Raymond Mondon. Nous en avons tellement connu dans le passé qui n'ont jamais été réalisés... (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Fernand Darchicourt. Et en 1936 ? (*Exclamations sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Monsieur Mondon me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Raymond Mondon. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Darchicourt, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Fernand Darchicourt. Je remercie M. Raymond Mondon de me permettre de l'interrompre.

Il vient de mettre en cause un certain nombre de partis politiques — dont le mien — qui, paraît-il, auraient présenté des programmes sans les réaliser. (*Interruptions sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Lucien Neuwirth. Suez !

M. Fernand Darchicourt. J'appartiens à une catégorie de travailleurs qui n'a pas la mémoire courte...

M. Pierre Marquand-Gairard... mais qui a un poil dans la main. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Fernand Darchicourt. Je ne sais, Monsieur, quelles sont vos origines sociales, mais vous venez de dire une chose qui me peine moins qu'elle me fait sourire. Sachez simplement que la société capitaliste que vous soutenez m'a obligé, à l'âge de douze ans, à travailler dix heures par jour dans une usine et à l'âge de treize ans à descendre au fond de la mine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au demeurant, c'est un genre de propos que nous, socialistes, n'avons pas l'habitude de tenir à l'égard de nos collègues. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela dit, je rappelle à M. Mondon, qui semble l'avoir oublié ou qui, peut-être, à l'époque, ne connaissait pas la vie politique comme nous la connaissons sur le plan des travailleurs organisés, qu'en fait de programme les socialistes ont toujours tenu le leur : en 1936, sous le Gouvernement Léon Blum, semaine de 40 heures, 15 jours de congés payés, conventions collectives, office du blé ; en 1956, sous le Gouvernement Guy Mollet, troisième semaine de congés payés, premiers tiers d'abattement de zone de salaires, fonds national de solidarité pour les vieilles et les vieux de France, ce fonds que depuis vous avez supprimé.

Non, monsieur Mondon, nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous ! Les socialistes ont toujours en matière de programme tenu leurs promesses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Mondon. Je n'ai nullement eu l'intention, monsieur Darchicourt, de vous donner des leçons et vous me connaissez suffisamment à ce sujet. Mais, en 1936, j'ai participé aux élections législatives comme jeune électeur. Je me souviens des slogans de l'époque : le pain, la paix, la liberté. J'étais à ce moment-là jeune stagiaire dans une préfecture et je gagnais 600 francs par mois. Eh bien, le temps du pain, de la paix et de la liberté s'est terminé en 1940. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cela s'est terminé, pour vous comme pour moi, dans les camps de prisonniers et dans les camps d'internement et vous savez dans quelles conditions cela s'est terminé pour les Lorrains et les Alsaciens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je n'en rends pas responsable M. Darchicourt ou les gouvernants de 1936, mais je dis que chaque fois que le parti socialiste a été au pouvoir, que ce fût avec le cartel des gauches en 1924, avec le Front populaire en 1936, en 1947-1948 ou en 1956, il a fallu qu'après vous des hommes viennent remplir les caisses que vous aviez vidées. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T. — Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais parlons plutôt du IVe plan qui, je crois, ne constitue pas complètement une doctrine antisocialiste, qui a été voté à une très forte majorité par le Parlement en juillet dernier et qui doit permettre d'atteindre les objectifs qui ont été assignés ?

Ce que nous voulons demander au Gouvernement, monsieur le Premier ministre — et nous serons, à ce sujet, exigeants, aussi bien majorité qu'opposition — ce sont les voies et moyens nécessaires aux réalisations projetées dans les différents domaines.

Plus que des polémiques inutiles et inefficaces, monsieur Darchicourt — et nous avons pu nous en rendre compte au cours de la campagne électorale — ce que veulent les Français, ce que veulent les jeunes, ce sont des réalisations (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*), des réalisations économiques, culturelles et sociales qui répondent aux besoins de notre pays et de notre temps, c'est-à-dire le plein emploi, des logements, des constructions scolaires pour tous les degrés d'enseignement et notam-

ment, comme vous l'avez déclaré, monsieur le Premier ministre, la décentralisation universitaire.

Ces réalisations doivent répondre non à des fins démagogiques mais à des nécessités reconnues par tous.

La France se flatte d'être un pays jeune. C'est une constatation réconfortante. Mais nous devons aussi mesurer les charges nécessaires à la formation et à la préparation de la jeunesse, aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités locales — les maires et les présidents de conseils généraux en savent quelque chose — alors que notre population active sera, pendant quelques années encore et jusqu'en 1965-1966 au moins, insuffisamment nombreuse. Il doit être tenu compte, en même temps, ainsi que vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, des efforts à réaliser en faveur des retraités et des vieux.

Des moyens financiers importants doivent être dégagés ; vous l'affirmiez dans votre déclaration du 26 avril et vous l'avez répété cet après-midi. Ils doivent être accrus en respectant, bien entendu, la stabilité financière dont j'ai parlé et qui, cependant, ne doit pas constituer une fin en soi, mais seulement un moyen d'expansion qui ne doit pas exclure une certaine hardiesse.

Bien entendu, il serait facile de présenter à cette tribune un cahier de doléances. Ce qui l'est moins, c'est d'aboutir aux résultats espérés.

Monsieur le Premier ministre, c'est en travaillant avec les représentants des collectivités locales et des organisations professionnelles et syndicales, en les consultant, en les aidant dans l'aménagement du territoire, que vous obtiendrez, grâce à leur concours, une France plus riche qui fournira à votre ministre des finances les ressources complémentaires nécessaires.

En effet, si les Français appellent de leurs vœux la stabilité politique, ils ne veulent pas qu'elle soit synonyme d'immobilisme, mais au contraire qu'elle devienne un facteur de progrès économique et social.

Avant de terminer cette partie de mon intervention concernant la politique intérieure, je voudrais également, monsieur le Premier ministre, attirer votre attention de façon pressante sur le reclassement de nos compatriotes français et des musulmans réfugiés d'Afrique du Nord, afin que le pays puisse connaître à nouveau une période de calme et d'unité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cette expansion économique doit également permettre à la France de jouer un rôle important dans l'Europe en construction.

Il convient de rappeler à ce sujet que la réforme financière de 1958, même critiquée sur certains points, a permis l'application scrupuleuse du traité de Rome, dont l'accélération est due à notre initiative.

Ce qui est en cause maintenant, monsieur le Premier ministre, c'est l'Europe politique pour laquelle dans cette Assemblée et dans d'autres mes amis et moi avons combattu, non pas par idéologie mais par réalisme. Aussi, nous ne souhaitons pas que se poursuive cette querelle des mots, des slogans, ni que les « maximalistes », d'un côté, les « minimalistes », de l'autre, reprennent une bataille dont les péripéties, nous le savons, n'ont pas servi et ne serviront pas à la construction européenne. Au contraire, nous pensons en réalistes que les conversations doivent être reprises sur ce problème de l'Europe politique en tenant compte, bien entendu, et vous l'avez souligné cet après-midi, de l'éventuelle entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ce qui, nous en convenons, changerait quelque peu, si elle se réalisait, les données du problème.

La réconciliation franco-allemande entreprise par un de mes compatriotes lorrains, M. Robert Schuman (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers bancs*), consacrée par le récent voyage du général de Gaulle en Allemagne, ne doit pas être une fin en soi, mais un élément moteur particulièrement actif de cette construction européenne.

Né dans une région frontière, j'ai partagé bien des scrupules, bien des soucis à ce sujet, mais je suis persuadé que, maintenant, l'opinion publique sent la nécessité de cette Europe politique qui devra, dans un pacte atlantique rajeuni et consolidé, jouer un rôle plus important.

Cette Europe, souvent meurtrie, ne doit pas se réaliser dans la passion ou dans un certain ressentiment, mais dans le concret et la raison avec la volonté d'aboutir, même si des étapes sont nécessaires avant d'atteindre l'objectif final que beaucoup d'entre nous souhaitent et désirent.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les préoccupations qui nous animent et dont je tenais à vous faire part.

Nous voulons travailler, coopérer loyalement avec la majorité. Si, par tradition et par principe, les républicains indépendants tiennent à demeurer respectueux de la liberté de chacun d'entre eux, ils sont également convaincus de la nécessité d'atteindre, sur le plan national et international, des objectifs définis.

Le pays a, les 18 et 25 novembre derniers, dégagé une majorité. Il a manifesté sa volonté. Nous n'avons pas le droit de le décevoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*).

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre pour ses réponses. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants*).

M. Georges Pompidou, *Premier ministre.* Mesdames, messieurs, compte tenu de la brièveté relative de ce débat, à laquelle la dernière législature ne m'avait pas habitué (*Sourires sur les bancs du groupe U.N.R.-U.D.T.*) vous voudrez bien ne pas vous étonner si je présente de façon quelque peu spontanée les réponses que je désire faire à quelques questions que m'ont posées certains orateurs.

Au surplus, au début de la séance de cet après-midi j'ai cru un moment que la principale préoccupation de tous était la question des places dans l'hémicycle (*Mouvements divers*)...

M. René Cassagne. En ce qui concerne les places, l'U. N. R. n'est pas mal servie !

M. le Premier ministre... et que le grand reproche qu'on pouvait faire au Gouvernement était d'avoir laissé faire, ce à quoi je ne vois pas comment il aurait pu s'opposer, une mauvaise répartition de ces places.

Je dois dire avec quelque tristesse qu'il m'a semblé que cette répartition, en effet, n'était pas bonne, en écoutant M. Defferre dont le discours ne venait pas de quelqu'un qui a été placé sur les hauteurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai retenu néanmoins de cette intervention un reproche précis auquel je tiens à répondre. Il s'agit, paraît-il, d'un décret que mon Gouvernement aurait pris avec l'intention claire et avouée d'empêcher les constructions scolaires et, lorsqu'il ne pouvait pas les empêcher, d'en imposer le financement à d'autres, notamment aux collectivités locales.

J'ai, en effet, monsieur Defferre, signé un décret sur le financement des constructions scolaires. Auparavant, les crédits étaient répartis dans deux titres et sept chapitres du budget, la répartition des parts respectives entre l'Etat et les collectivités locales étant extrêmement diverse et difficile. Il en résultait, par exemple, qu'un grand nombre de constructions trainaient désespérément parce que certains crédits concernant l'internat qui se trouvait au premier étage étaient débloqués, tandis que les crédits de l'externat, situé au rez-de-chaussée, ne l'étaient pas. Et comme il était difficile d'élever le premier étage avant le rez-de-chaussée (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) la construction n'avançait pas.

C'est pour mettre fin à ces absurdités administratives que le décret a été pris. Ce texte ne modifie absolument pas, globalement, les parts respectives de l'Etat et des collectivités locales. Il se borne à décider qu'un taux unique de subvention s'appliquerait à la totalité de l'ensemble scolaire et que la totalité des crédits seraient inscrits à un même chapitre. Les taux de subvention varieront de 60 à 100 p. 100, alors qu'ils variaient, dans le passé, de 40 à 100 p. 100. Il est vrai que, si la part respective des collectivités locales et de l'Etat n'est pas globalement modifiée, elle peut éventuellement l'être dans des cas particuliers.

Sur ce point, le critère qui a dicté notre décret est le suivant : le nouveau barème tient compte de la plus ou moins grande richesse des communes et du taux d'expansion démographique. En conséquence, les communes pauvres à forte expansion démographique seront largement favorisées par la nouvelle réglementation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

M. Gaston Defferre. Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Defferre avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le Premier ministre, je ne répondrai pas aux appréciations que vous avez portées sur mon compte.

Je désire m'en tenir à la discussion concernant le décret que vous venez d'évoquer.

Vous nous avez dit : la participation de l'Etat aux dépenses des communes non seulement ne sera pas changée, mais dans certains cas sera augmentée.

Or, monsieur le Premier ministre, vous avez omis, volontairement ou involontairement, une distinction très importante. Jusqu'à la parution de ce décret, deux possibilités s'offraient en matière de constructions scolaires du second degré : ou bien les lycées et les collèges étaient construits par les collectivités locales avec une subvention de l'Etat, ce qui veut dire que les collectivités locales payaient une partie du prix de la construction et que l'Etat payait l'autre partie, ou bien il s'agissait de ce que l'on appelait des lycées d'Etat ou des collèges d'Etat, et dans ce cas l'Etat ayait l'intégralité du prix. (*Mouvements divers sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Or, il résulte de votre décret...

M. Pierre Clostermann. Mais non !

M. Gaston Defferre. Monsieur Clostermann, parlez donc de ce que vous connaissez. Vous ne connaissez pas ce sujet (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) et j'ai la prétention de bien connaître ces questions.

Je disais donc que pour la catégorie des lycées d'Etat et collèges d'Etat dont le financement était autrefois assuré intégralement par l'Etat, il résulte du décret que désormais la construction de ces établissements n'est plus possible. Quant à la subvention, elle est théoriquement de 40, 50, 60 ou 100 p. 100 ; mais nous savons parfaitement qu'elle est calculée en fonction d'un certain nombre de règles connues et que sauf cas exceptionnel elle n'atteint jamais 100 p. 100.

Cela signifie que la plupart des villes ne pourront plus obtenir la construction d'un collège ou d'un lycée entièrement financée par l'Etat, mais qu'elles devront supporter des charges nouvelles et supplémentaires pour la construction des établissements scolaires du second degré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le Premier ministre. Je retiens de la réponse de M. Defferre qu'il admet que les subventions puissent atteindre non pas 40 p. 100, mais 60 à 100 p. 100.

J'ajoute que les crédits pour les constructions scolaires figurant au dernier budget de la IVe République s'élevaient à 110 milliards d'anciens francs. Ils ont été, pour 1962, de 236 milliards (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) et ils seront en 1963 de 275 milliards de ces mêmes anciens francs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé qu'a fait à cette tribune M. le président Pflimlin. Il est un point sur lequel je désirerais, malgré tout, lui répondre, à savoir ce qu'a pu être le rôle de la France dans la crise de Cuba.

Sachez bien que le Gouvernement et moi-même ne nous faisons aucune illusion d'aucune sorte sur les rapports des forces et sur les possibilités que peut avoir un pays comme le nôtre de prétendre se dresser isolément face à des géants que nous connaissons. Mais je ne me résigne pas pour autant à diminuer ou à nier le rôle de la France.

Si, dans la circonstance, ce rôle a surtout été moral, ce n'est peut-être pas sans importance. Je vous demande de réfléchir au fait que Cuba n'est pas dans la zone de l'alliance atlantique et à ce qu'aurait été le rôle de la France si la position du Gouvernement avait consisté à déclarer que, Cuba n'étant pas couverte par le pacte, il considérait l'affaire comme purement américaine et s'en désintéressait.

Je suppose que vous imaginez sans peine les conséquences qu'aurait eues une telle attitude pour la solidité morale de l'alliance et pour l'Europe. C'est pourquoi le rôle de la France n'a pas été sans intérêt et j'ai d'ailleurs eu le plaisir de me l'entendre dire hier, dans mon bureau, par M. Dean Rusk. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Plusieurs orateurs, notamment M. le président Pflimlin, M. Ebrard, M. Defferre surtout, m'ont dit ou à peu près : vous n'avez pas de programme, ou alors — cela est pour M. Defferre — c'est un catalogue, une série de promesses, et vous ne nous indiquez pas les choix, les options.

Il est certain — j'en ai parfaitement conscience — qu'on ne peut pas tout faire à la fois. Il est certain aussi que le propre de l'action gouvernementale est de choisir. On m'a demandé — notamment M. Ebrard — comment on pourrait concilier les armes conventionnelles et les armes atomiques, l'aide aux pays sous-développés et l'aide aux régions françaises qui en ont besoin. Donnez-nous, m'a-t-on dit, les voies et les moyens.

Ces voies et ces moyens ont pourtant déjà été en partie indiqués, puisque nous avons déposé un projet de budget et que ce projet prétend déjà avoir fait un certain nombre de choix et avoir concilié certaines difficultés. Vous y trouverez des crédits pour les armes conventionnelles et des crédits pour les armes atomiques, des crédits pour l'aide aux pays sous-développés et des crédits pour l'agriculture ou pour certaines régions défavorisées. Vous serez donc à même d'apprécier et de mesurer si oui ou non nous avons fait des choix.

J'ajoute que ces choix, lorsque j'écoutais certains orateurs, je ne les retrouvais pas non plus dans la série de tâches urgentes, essentielles, qu'ils énumeraient, en reconnaissant, d'ailleurs, pour certains, bien volontiers et très loyalement, qu'elles figuraient également dans mon catalogue, mais que personne ne me disait s'il fallait, par exemple, préférer les autoroutes à l'aide aux personnes âgées.

On me disait, au contraire : il faut à la fois les autoroutes et l'aide aux personnes âgées ; il faut favoriser l'expansion à la fois des régions sous-développées et des autres régions ; il faut à la fois ceci et cela.

Mais, au fait, je crois que le problème consiste à opérer les choix en fonction de deux critères. Le premier critère, c'est la conjoncture et il est bien évident que nous en tiendrons compte. Si nous nous trouvions en présence de difficultés plus graves, nous serions sans doute obligés de faire certains sacrifices, soit en créant des ressources nouvelles par l'impôt, soit en renonçant à certaines dépenses.

Nous avons le bon espoir de maintenir l'expansion par les moyens que j'ai indiqués et que nous pratiquons, d'ailleurs, depuis 1958.

Nous avons bon espoir de maintenir l'expansion à un rythme satisfaisant, supérieur à celui qui a été prévu par le IVe plan. J'espère donc que les ressources égaleront et même dépasseront nos prévisions.

C'est ce qui s'est passé pour 1962 et c'est pourquoi vous aurez à vous prononcer sur un projet de collectif dont les dépenses nouvelles n'entraînent aucune surcharge fiscale, les recettes ayant dépassé les prévisions.

Nous avons calculé nos recettes pour 1963 dans le même esprit de sagesse et, je le répète, j'ai des raisons d'espérer qu'elles seront dépassées ; si elles le sont, nous ferons mieux. Tel est le premier critère.

Le deuxième est le suivant : si nous avons à choisir — j'ai insisté particulièrement sur ce point le 26 avril dernier — nous le ferons toujours en faveur des catégories les plus défavorisées. Si, par conséquent, pour une raison ou pour une autre, nous nous trouvions dans l'obligation de diminuer notre effort, les catégories les plus défavorisées n'en souffriraient pas.

Sur ce point, je répondrai aux propos de certains orateurs. M. Dusseaulx a évoqué la situation des personnes âgées. Il m'a demandé de préciser les intentions du Gouvernement à l'égard des vieux.

Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de répondre par des chiffres exacts ; mais je peux rappeler qu'au mois d'avril dernier le gouvernement de M. Michel Debré a appliqué la première partie d'un plan qu'on appelle le programme de la commission Laroque. Lorsque cette décision a été mise en application, il a été entendu qu'elle serait valable pour dix-huit mois, c'est-à-dire pour la totalité de l'année 1963.

Je peux déclarer à M. Dusseaulx que notre intention est, de toute manière, d'avancer cette date et de franchir une nouvelle étape au cours de l'année 1963.

Notre intention est que cette nouvelle étape ait pour résultat d'aligner les retraites des non-salariés sur celles des salariés et que cet alignement s'effectue à un niveau supérieur au régime actuellement en vigueur pour les salariés. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

J'espère d'ailleurs pouvoir, d'ici quelque temps, donner d'autres précisions.

De la même manière, je me refuse à céder à la démagogie en matière de logement et de construction. Nous sommes obligés de tenir compte d'un certain nombre d'impératifs de toute espèce, notamment de moyens en hommes, en matériel et également de moyens financiers.

Mais vous savez tous que le IVe plan prévoyait comme objectif final 350.000 logements par an. Nous avons décidé de passer

à cette étape dès 1963. Nous l'avons décidé en particulier pour faire face aux besoins qui sont ceux des rapatriés.

Nous sommes décidés à franchir une nouvelle étape et à atteindre, avant la fin du IVe plan, un total supérieur à 350.000. Je ne saurais dire aujourd'hui si ce sera 370.000, 380.000 ou même 400.000 logements.

J'ai d'ailleurs demandé au commissaire général au plan de procéder à l'étude de cette question. Mais, en tout état de cause, nous dépasserons avant la fin du IVe plan le chiffre de 350.000 logements, nous en ferons au moins 370.000. Ce sont là des chiffres qui n'ont jamais été atteints. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Puisque je parle du plan, je dirai à M. Mondon qu'il a eu parfaitement raison d'attirer l'attention du Gouvernement sur les problèmes d'exécution du plan et sur ceux qui tiennent aux lenteurs ou aux difficultés administratives.

Il y a là deux aspects différents. Il y a d'abord celui de la réforme des méthodes d'administration. Vous avez pu voir, dans la formation du Gouvernement, qu'un ministre d'Etat a été chargé d'étudier la réforme des méthodes administratives. Nous espérons, sur ce point, faire des progrès.

D'autre part, en ce qui concerne le plan, la question que vous soulevez est en réalité celle de savoir si le plan doit être plus ou moins impératif.

Nous avons jusqu'ici admis, et cela fait partie de l'essence même de la planification française, que le plan devait rester indicatif et qu'il ne devait pas y avoir d'obligation de l'exécuter. Je vous demande cependant de constater que nous avons fait un pas en avant, sans toucher naturellement à la nécessaire initiative privée, mais en tenant compte du rôle important que jouent dans l'exécution du plan les investissements publics.

Le budget de 1963, tel que nous vous l'avons présenté, a été conçu en fonction des recommandations du plan.

En ce qui le concerne, le Gouvernement considère le plan comme un impératif, et il entend le réaliser.

C'est un pas en avant. Nous verrons s'il faudra en faire d'autres.

Je répète qu'en ces matières comme en d'autres la fermeté de la direction ne doit jamais empiéter sur les libertés à la base.

M. Dusseaulx m'a demandé d'autre part avec amabilité, cependant que d'autres le demandaient avec plus de véhémence, ce qu'il advenait du projet de statut de la radiotélévision française. (*Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur ce point, ceux des membres de l'opposition qui assistaient à la séance du 5 octobre dernier se rappelleront qu'en réponse à certaines interventions j'avais déclaré que le précédent secrétaire d'Etat avait commencé à préparer un projet de statut de la radiotélévision, que j'attachais personnellement du prix à ce projet de statut, qui n'était pas tellement éloigné, d'ailleurs, d'autres projets élaborés par plusieurs membres de l'Assemblée, et que je me proposais de le faire aboutir.

Les circonstances ont voulu que, contrairement à ce que j'avais dit ce soir-là, je me trouve effectivement en mesure de reprendre la promesse que j'ai faite.

J'ajoute que le secrétaire d'Etat à l'information dont je parlais a été chargé à nouveau de l'information dans le présent ministère. Les conditions sont donc réalisées pour l'élaboration de ce statut. Nous allons nous y mettre et nous verrons si nous contenterons tout le monde.

En tout état de cause, je doute que notre radiotélévision mérite les critiques qui lui sont faites par certains et surtout qu'elles lui soient faites par ceux-là. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Fernand Grenier. Vous en avez assez abusé pendant la campagne électorale !

M. André Fanton. Vous vous sentez visés ?

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, j'ai été suffisamment long cet après-midi — on me l'a d'ailleurs reproché — pour me permettre maintenant, si vous le voulez bien, d'être bref.

J'ai essayé d'exposer avec le plus de clarté et de franchise quels étaient les objectifs de ce gouvernement.

Ces objectifs sont ambitieux, je n'en doute point. Mais le Gouvernement espère avoir le droit d'être ambitieux.

Il faut du temps pour réaliser. Il espère avoir du temps devant lui. Il l'espère parce qu'il est précisément sûr — encore que cela paraisse à certains rendre ces débats inutiles — d'avoir une majorité décidée à collaborer avec lui, à travailler avec lui et à le soutenir, et il souhaite, je le répète, que cette majorité soit la plus large possible. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Il n'y a pas d'orateur inscrit dans les explications de vote.

Je vais donc consulter l'Assemblée.

M. Maurice Faure. Au nom du groupe du rassemblement démocratique, je demande une suspension de séance.

M. le président. Une suspension de séance m'est demandée. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il est de tradition qu'elle soit accordée en pareil cas.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante minutes, est reprise à vingt-trois heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je vais mettre aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

En application de l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va être annoncé dans le palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera procédé au vote de la manière suivante :

Un huissier appellera les lettres de l'alphabet en commençant par la lettre qui va être tirée au sort.

Nos collègues dont le nom commence par la lettre appelée voudront bien — et eux seuls — se grouper au pied de l'escalier de gauche donnant accès à la tribune.

Un autre huissier appellera, selon leur rang alphabétique, les députés dont le nom commence par la même lettre. Je les invite instamment à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom, ce qui fait gagner du temps et évite les erreurs.

Je prie mesdames et messieurs les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence et de ne venir voter, par délégation, qu'à l'appel du nom de leur délégant.

Je rappelle que le vote va avoir lieu par bulletins.

En conséquence, mesdames et messieurs, les députés qui sont pour l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement déposeront dans l'urne un bulletin blanc ; ceux qui sont contre, un bulletin bleu.

Les députés disposant d'une délégation de vote doivent émettre le vote de leur délégant en remettant une note écrite indiquant le nom du délégant, le sens du vote et portant le nom et la signature du délégataire.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre V.*)

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à minuit quinze minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures quinze minutes.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans le 4e bureau pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue le vendredi 14 décembre, à zéro heure quinze minutes, est reprise à une heure cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement :

Nombre des votants	453
Suffrages exprimés	384
Majorité absolue	193
Pour l'adoption	268
Contre	116

L'Assemblée nationale a approuvé la déclaration de politique générale faite par M. le Premier ministre. *(Applaudissements prolongés sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)*

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 18 décembre, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1963 et discussion et vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1963 (n° 22).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure dix minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du jeudi 13 décembre 1962.)

M. le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le jeudi 13 décembre 1962 la conférence des présidents constituée conformément à l'article 48 du règlement.

En conséquence, la conférence des présidents s'est réunie et a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 21 décembre 1962, date de la clôture de la session ordinaire.

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Ce soir, jeudi 13 décembre 1962 : fin du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale.

Mardi 18 décembre 1962, matin, après-midi et soir :

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1963 (n° 22),
Et discussion et vote de la première partie de ce projet de loi,

Le débat étant organisé sur 11 heures 30 et étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mercredi 19 décembre 1962, après-midi : discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n° 21).

Jeudi 20 décembre 1962, après-midi, s'il y a lieu :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n° 21),
Et navette du projet de loi de finances pour 1963 (n° 22).

Vendredi 21 décembre 1962, après-midi :

Après une question orale, éventuellement, fin de la navette du projet de loi de financea pour 1963 (n° 22).

II. — Question orale inscrite par la conférence des présidents

Vendredi 21 décembre 1962, après-midi : une question orale sans débat de M. de La Malène (n° 69).

III. — Ordre du jour complémentaire soumis à la décision de l'Assemblée.

La conférence des présidents propose de fixer :

Au mercredi 19 décembre 1962, après-midi, la nomination, éventuellement par scrutin, des vingt-quatre membres du Parlement européen,

Et au jeudi 20 décembre 1962, après-midi, la nomination, éventuellement par deux scrutins successifs, de douze membres titulaires et de douze membres suppléants de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Ces trois scrutins auraient lieu dans la salle voisine de la salle des séances.

Les candidatures pour ces différents postes devront être remises à la présidence le mardi 18 décembre 1962, avant dix-huit heures.

ANNEXE

QUESTION ORALE VISÉE AU PARAGRAPHE II

Question orale sans débat inscrite à l'ordre du jour du vendredi 21 décembre 1962, après-midi :

Question n° 69. — M. de La Malène rappelle à M. le Premier ministre que les consommateurs de charbons à usage domestique connaissent depuis quelques semaines de graves difficultés d'approvisionnement. Ces difficultés sont difficilement comprises de l'opinion qui entend constamment parler, de façon concomitante, d'organisation de la « retraite » du charbon devant les autres sources d'énergie, de surabondance de charbon sur le carreau des mines, de fermeture de mines de charbon, etc. Sans doute la production nationale en charbons maigres, propres aux emplois ménagers, est largement insuffisante pour faire face aux besoins. Mais le marché international présente, dans de telles qualités, des disponibilités assez considérables, notamment aux Etats-Unis, en Russie et au Viet-Nam ; et l'état plus que satisfaisant de nos réserves en devises ne permet pas de comprendre pour quelles raisons des contrats d'importation n'ont pas été conclus à temps. Etant donné que ces difficultés d'approvisionnement pouvaient être prévues depuis plusieurs mois, il lui demande si cet état de fait est le résultat d'une politique délibérée et, sinon, quelles mesures il envisage de prendre d'urgence pour remédier à cette situation qui crée de graves préjudices à la population comme aux commerçants intéressés et qui risque de rendre plus difficiles les opérations de reconversion nécessaires.

Bureau de commission.

Dans sa séance du jeudi 13 décembre 1962, la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes a nommé :

Président : M. Laurin.
Vice-président : M. Voilquin.
Secrétaire : M. Raulet.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

Art. 138 du règlement :

« *Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel et à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit à titre exceptionnel, de demander, pour rassem-*

bler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ».

---

97. — 13 décembre 1962. — **M. de la Malène** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, pour leurs cours de gymnastique, les élèves du lycée Paul-Bert de Paris sont obligés de se déplacer dans les communes périphériques du département, alors qu'existe à proximité du lycée le gymnase Huyghens. Il lui demande pour quelles raisons il n'est pas possible de permettre l'utilisation de ce gymnase pour les heures d'éducation physique du lycée Paul-Bert.

---

98. — 13 décembre 1962. — **M. Maurice Schumann** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que le décret n° 62-482 du 14 avril 1962, relatif à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat, rétablit, pour les agents du ministère de l'agriculture, la parité avec les agents du même grade des administrations visées par le décret n° 61-104 du 27 février 1961, fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B (effet du 1er janvier 1960), tout au moins en ce qui concerne les rédacteurs et chefs de sections des directions départementales des services agricoles. Il lui demande : 1° si la revision annoncée par le décret n° 62-482 du 14 avril 1962 s'applique à tous les échelons du classement hiérarchique de ces deux catégories d'agents (rédacteurs et chefs de sections administratives) ; 2° vu le retard apporté à la mise en application dudit décret, si les bénéficiaires de ces nouvelles classifications peuvent espérer obtenir satisfaction assez prochainement ; 3° si ces nouvelles classifications leur seront applicables, avec effet du 1er janvier 1960, pour les rappels de traitements envisagés.

---

99. — 13 décembre 1962. — **M. Bord** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas d'une femme mariée ayant fait une donation à son enfant du premier lit, de biens à elle personnels, devenus communs par suite d'un contrat de communauté universelle avec son second mari. Cette donation a été faite avec l'autorisation de son mari, qui n'intervient à l'acte de donation que pour autoriser son conjoint. Il lui demande si cette donation doit être considérée, en ce qui concerne la perception des droits de mutation, comme étant faite par la femme seule au profit de son fils, ou comme ayant été faite conjointement par les deux époux chacun pour moitié, donc, quant à l'un, au profit de son enfant et, quant à l'autre, au profit d'un étranger. En droit civil et après la réforme donnant à la femme mariée pleine capacité civile, et en application par analogie de l'article 1426 du code civil, cette donation devrait être considérée comme faite par la femme seule, et cela d'autant plus que le contrat de communauté universelle est à considérer, dans le cas particulier et selon une jurisprudence constante, en application des articles 1496, paragraphe 2, et 1527, paragraphe 3, du code civil comme une libéralité sujette à retranchement (quotité disponible maximum du quart).

---

100. — 13 décembre 1962. — **M. Longequeue** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quel est, par académie, le nombre des étudiants originaires des trois départements : Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, inscrits dans les diverses universités de France.

---

101. — 13 décembre 1962. — **M. Robert Ballanger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** : 1° combien de surveillants généraux d'école nationale profesisonnelle sans discrimination d'ordre (nominations antérieures au 1er janvier 1948), dont les attributions — pour l'exercice de leurs fonctions dans un lycée technique d'Etat (ex-école nationale professionnelle) — sont définies par les dispositions du décret du 13 février 1903 (art. 17 et 20), complété par l'arrêté du 16 février 1903 (art. 25 à 29) et par le règlement d'administration publique du 22 juillet 1921, étaient en fonctions à la rentrée scolaire du 21 septembre 1962 : a) soit dans un lycée technique d'Etat (ex-école nationale professionnelle) ; b) soit dans un lycée technique d'Etat (ex-école nationale d'enseignement technique) ; c) soit, le cas échéant, dans un lycée technique nationalisé, voire dans un lycée technique municipal ; d) soit enfin — cas certainement très rares — dans une école nationale d'ingénieurs, ou établissement assimilé ; avec indication de l'état numérique partiel pour chacune des quatre positions de ces fonctionnaires (*a*, *b*, c et *d*), qu'il s'agisse indifféremment d'emplois féminins ou masculins ; 2° combien de surveillants généraux de lycée technique (ancienne appelation : surveillants généraux de collège technique) — emplois féminins ou masculins — titulaires et stagiaires (nominations postérieures, en principe, au 1er janvier 1948), dont les attributions, faute de statut particulier, et sans discrimination d'ordre, sont provisoirement définies par la circulaire n° 2950 / 2 du 9 octobre 1956 — quel que soit l'établissement où ils exercent — étaient en fonctions à la date du 21 septembre 1962 ; avec indication de l'état numérique distinct, qu'il s'agisse en effet : *a*) des titulaires ; *b*) des stagiaires.

---

102. — 13 décembre 1962. — **M. Le Theule** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aucune prescription à l'égard de l'imposition sur le revenu des sommes allouées, à titre d'indemnisation, en application de l'accord franco-allemand du 15 juillet 1960 et du décret n° 61-971 du 29 août 1961, ne figure dans les instructions de l'administration. Il lui demande si les sommes provenant de cette indemnisation sont susceptibles d'être assujetties à l'impôt sur le revenu.

---

103. — 13 décembre 1962. — **M. Noiret** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** : 1° si les travaux d'aménagement, dans des greniers à grains existant déjà dans une ferme, de cellules pour la mise à l'abri de la récolte et des moyens d'emmagasinage immobiliers incorporés dans la maçonnerie, peuvent être considérés comme travaux d'amélioration déductibles des revenus du propriétaire, étant entendu que ces travaux n'entraînent aucune augmentation de son fermage ; 2° si les travaux d'amélioration non rentables exécutés par le fermier avec l'accord de son propriétaire et remboursés par celui-ci à celui-là, sont déductibles du revenu du propriétaire, quand bien même tous deux seraient apparentés.

---

104. — 13 décembre 1962. — **M. Luciani** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en application des dispositions du décret n° 62-1109 du 22 septembre 1962, qui stipule que les cartes nationales d'identité et les passeports délivrés dans les départements d'Algérie et du Sahara seront dépourvus de force probante à compter du 1er janvier 1963, il aurait été admis que la délivrance des nouveaux documents serait effectuée en franchise des droits de timbre établis par les articles 952 et 966-1er du code général des impôts. Il demande si, par analogie, l'échange des permis de conduire les véhicules automobiles délivrés en Algérie à titre permanent et devenus caducs ne pourrait pas également être exonéré des droits de timbre.

---

105. — 13 décembre 1962. — **M. Ziller** expose à **M. le ministre de l'industrie** le cas suivant : une personne ayant acheté en 1950 une partie d'immeuble pour se loger, dont 5 pièces indépendantes louées meublées et 2 pièces libres qu'elle-même n'occupées six mois après cette acquisition, la propriétaire en question a repris son métier de voyageuse V. R. P., poste qu'elle occupait auparavant. Elle a été immédiatement affiliée à la caisse de retraites V. R. P. et a payé régulièrement la cotisation. En 1954, pour faire homologuer le prix de ses chambres meublées, elle a été obligée de s'inscrire au registre de commerce, ayant été assimilée à une commerçante, alors que son activité entière était au service de la maison qu'elle représentait. La caisse interprofessionnelle du commerce et de l'industrie des Alpes-Maritimes l'a obligée à s'inscrire chez elle, et elle a dû payer les cotisations. De ce fait la caisse des V. R. P. l'a radiée, bien qu'elle fût toujours de cette profession. La location de pièces meublées n'étant pas un acte de commerce, il lui demande : 1° si la caisse des V. R. P. était en droit de rayer cette personne de ses registres, bien qu'elle remplisse toutes les conditions pour y figurer ; 2° si la caisse du commerce et de l'industrie était en droit d'exiger des cotisations alors que cette personne était salariée ; 3° si un voyageur de commerce exerçant à temps plein, et le V. R. P. dont il s'agit ayant fait un placement d'argent par l'achat d'une partie d'immeuble comportant 5 pièces louées et 2 réservées à son habitation personnelle, il peut être assimilé à un commerçant, ce qui entraîne son inscription au registre du commerce.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du jeudi 13 décembre 1962.

SCRUTIN (N° 1)

public à la tribune

Sur l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants **453**
Nombre des suffrages exprimés **384**
Majorité absolue **193**

Pour l'adoption **268**
Contre **116**

L'Assemblée nationale a approuvé.

Ont voté pour (1) :

MM.
Aillières (d').
Aizier.
Albrand.
Ansquer.
Anthonioz.
Mme Ayme de la Chevrellière.
Bailly.
Bardet (Maurice).
Bas.
Baudouin.
Bayle.
Beauguitte (André).
Becker.
Bécue.
Bénard (François).
Béraud.
Berger.
Bernard.
Bernasconi.
Bettencourt.
Bignon.
Billotte.
Bisson.
Bizet.
Boinvilliers.
Boisdé (Raymond).
Bord.
Bordage.
Borocco.
Bossary-Monsservin.
Bosc[illegible].
Bo[illegible]ois (Georges).
Bourgeois (Lucien).
Bourges.
Bourgoin.
Bourgund.
Bousseau.
Bricout.
Briot.
Buot (Henri).
Cachat.
Caill (Antoine)
Caille (René).
Calméjane.
Capitant.
Carter.
Calalifaud.
Calroux.
Catry.
Cerneau.
Chamant.
Chopalain.
Chapuis.
Charbonnel.
Charlé.
Charvet.
Chauvet.
Chérasse.
Christiaens.
Clergel.
Clostermann.
Collette.
Comte-Offenbach.
Corniglion-Molinier.
Condere.
Coumaros.
Dalainzy.
Damette.
Danel.
Danilo.
Dassault (Marcel).
Dassié.
Davoust.
Degraeve.
Delachenal.
Delatre.
Deliatune.
Delong.
Delory.
Deniau.
Denis (Bertrand).
Didier.
Mlle Dienesch.
Dronot-L'Hermine.
Duchesne.
Duflot.
Dupérier.
Durbet.
Durlot.
Dusseaulx.
Duterne.
Duvillard.
Ehm.
Evrard (Roger).
Fagot.
Faulon.
Feuillard.
Flornoy.
Fossé.
Frys.
Gamel.
Gasparini.
Georges.
Germain (Charles).
Germain (Hubert).
Godefroy.
Goemaere.
Gorce-Franklin.
Grailly (de).
Grussenmeyer.
Guéna.
Guillermin.
Guillon.
Halbout (André).
Halbout (Emile-Pierre).
Halgouët (du).
Haurel.
Mme Hauteclocque (de)
Hébert (Jacques).
Heitz.
Herman.
Hinsberger.
Hoffer.
Hoguet.
Houcke.
Hunault.
Ibrahim (Saïd).
Jacson.
Jamot.
Jarrot.
Karcher.
Kasperelt.
Krieg.
K[illegible]lé.
L[illegible]ombe.
Lainé (Jean).
Lalle.
Lapeyrusse.
Laudrin.
Laurin.
Lavigne.
Le Bault de La Morinière.
Lecocq.
Le Douarec (François).
Ledue (René).
Le Gall.
Le Guasguen.
Le Guen.
Lemaire.
Lemarchand.
Lepage.
Lepeu.
Lepidi.
Lepourry.
Le Tac.
Le Theule.
Lipkowski (de).
Litoux.
Luciani.
Maré (Gabriel).
Macquet.
Maillot.
Mainguy.
Malène (de La).
Malleville.
Marcenet.
Marquant-Gairard.
Martin.
Max-Petit.
Mer.
Meunier.
Millot (Jacques).
Missoffe.
Mohamed (Ahmed).
Mondon.
Morisse.
Moulin (Arthur).
Moussa (Ahmed-Idriss).
Moynet.
Nessler.
Neuwirth.
Noiret.
Nou.
Nungesser.
Palewski (Jean-Paul).
Palmero.
Paquet.
Pasquini.
Peretti.
Perrin (Joseph).
Perrot.
Peyret.
Pezé.
Pianta.
Picquot.
Mme Pieux.
Poirier.
Poncelet.
Poulpiquet (de).
Préaumont (de).
Prioux.
Quentier.
Rabourdin.
Radius.
Raffier.
Raulet.
Renouard.
Réthoré.
Rey (Henry).
Ribadeau Dumas
Ribière (René).
Richard (Lucien).
Richards (Arthur).
Richet.
Risbourg.
Rilter.
Rivain.
Rives-Henrys.
Rivière (Joseph).
Rivière (Paul).
Rocca Serra (de).
Roche-Defrance.
Roques.
Roux.
Royer
Ruais.
Sabatier.
Sagette.
Sainlout.
Salardaine.
Sallé (Louis).
Sanglier.
Sanguinetti.
Sanson.
Schaff.
Schmittlein.
Schnebelen.
Schumann (Maurice).
Schwartz.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Souchal.
Taittinger.
Terré.
Terrenoire.
Thillard.
Thorailler.
Tirefort.
Tomasini.
Toury.
Valenet.
Valentin (Jean).
Vallon (Louis).
Vanier.
Vauthier.
Vendroux.
Viller (Pierre).
Vivien.
Voilquin.
Voisin.
Voyer.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

Ont voté contre (1) :

MM.
Augier.
Ballanger (Robert)
Balmigère.
Barbet (Raymond).
Bayou (Raoul).
Béchard (Paul).
Berthouin.
Billères.
Billoux.
Biancho.
Blerse.
Boisson.
Bertaud.
Bredes.
Brugère.
Bustin.
Cance.
Carlier.
Cassagne.
Cermolacce.
Chandernagor
Chaze.
Cornette.
Couillet.
Couzinet.
Darchicourt.
Darras.
Daviaud.
Defferre.
Dejean.
Delmas.
Delorme.
Denvers.
Derancy.
Deschizeaux.
Doize.
Duffaut (Henri).
Dumortier.
Dupuy.
Duraffour.
Dussarthou.
Escande.
Fajon (Etienne).
Faure (Gilbert).
Feix.
Fievez.
Fil.
Forest.
Fourvel.
Garcin.
Gaudin.
Gernez.
Grenier (Fernand).
Guyot (Marcel).
Hédor.
Hostier.
Houël.
Kir.
Lacoste (Robert).
Lamarque-Cando.
Lamps.
Larue (Tony).
Laurent (Marceau).
Le Gallo.
Lejeune (Max).
L'Huillier (Waldeck).
Lolive.
Longequeue.
Loustau.
Magne.
Manceau.
Martel.
Masse (Jean).
Massot.
Matalon.
Milhau (Lucien).
Millerrand.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Montel (Eugène).
Musmeaux.
Nègre.
Nilès.
Notebart.
Odru.
Pavot.
Péronnet.
Philibert.
Pic.
Pimont.
Planeix.
Mme Prin.
Privat.
Ramette (Arthur).
Raust.
Regaudie.
Rey (André).
Rieubon.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roucaute (Roger).
Ruffe.
Salagnac.
Sauzedde.
Spénale.
Thorez (Maurice).
Tourné.
Mme Vaillant-Couturier.
Vals (Francis).
Var.
Ver (Antonin).
Véry (Emmanuel).
Vial-Massat.
Vignaux.
Yvon.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.
Abelin.
Achille-Fould.
Alduy.
Barberot.
Barniaudy.
Barrot (Noël).
Baudis.
Bénard (Jean).
Bonnet (Christian)
Bonnet (Georges).
Bosson.
Bourdellès.
Bouhière.
Brugerolle.
Cazenave.
Césaire.
Chambrun (de).
Charpentier.
Chazalon.
Commenay.
Cornut-Gentille.
Coste-Floret (Paul).
Desouches.
Dubuis.
Ducos.
Duhamel.
Ebrard (Guy).
Fabre (Robert).
Faure (Maurice).
Fontanet.
Fouchier.
Fourmond.
Fraissinette (de).
François-Benard.
Fréville.
Gaillard (Félix).
Gauthier.
Grenet.
Hersant.
Huel.
Jacquet (Michel).
Jaillon.
Jullen.
Juskiewenski.
Labéguerie.
Le Lann.
Meck.
Méhaignerie.
Michaud (Louis).
Montagne (Rémy).
Montesquiou (de).
Morleval.
Moulin (Jean).
Orvoën.
Pflimlin.
Philippe.
Pierrebourg (de).
Pillet.
Pleven (René).
Ponseillé.
Rossi.
Sablé.
Sailenave.
Schloesing.
Seramy.
Sourbet.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tinguy (de).
Zuccarelli.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bérard.
Charret (Edouard).
Fouet.
Herzog.
Loste.
Mennerville (Pierre).
Prigent (Tanguy).
Schaffner.

N'ont pas pris part au vote :

(Application de l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM.
Boulin.
De Broglie.
Dumas.
Foyer.
Frey.
Giscard d'Estaing.
Habib-Deloncle.
Jacquet (Marc).
Jacquinot (Louis).
Marcellin.
Marette.
Maurice-Bokanowski.
Maziol.
Missoffe.
Peyrefitte.
Sainteny.
Triboulet.

Excusés ou absents par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Briand, Lenormand et Teariki.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Béchard (Paul) à M. Montel (Eugène) (maladie).
Bérard à M. Bord (maladie).
Blancho à M. Escande (maladie).
Boisdé (Raymond) à M. Paquet (maladie).
Bonnet (Christian) à M. Fréville (maladie).
Boscher à M. de La Malène (événement familial grave).
Bourgeois (Georges) à M. Kroepfle (maladie).
Boutard à M. Longequeue (maladie).
Brettes à M. Cassagne (maladie).
Cance à M. Cermolacce (maladie).
Chapalain à M. Catroux (cas de force majeure).
Charvet à M. Delachenal (maladie).
Chazalon à M. Moulin (Jean) (événement familial grave).
Danilo à M. de Préaumont (maladie).
Delaire à M. Chérasse (événement familial grave).
Deliaune à M. Richards (Arthur) (maladie).
Desouches à M. Morleval (maladie).
Ducos à M. Faure (Maurice) (maladie).
Durlot à M. Briot (maladie).
Dussarthou à M. Lamazque-Cando (maladie).
Ebrard (Guy) à M. Grenet (Henri) (maladie).
Forest à M. Cornette (maladie).
Fourmond à M. Philippe (événement familial grave).
Germain (Charles) à M. Schumann (Maurice) (événement familial grave).
Herzog à M. Dusseaulx (mission).
Jacquet (Michel) à M. Baudis (cas de force majeure).
Jacson à M. Guillou (maladie).
Juskiewenski à M. Gauthier (maladie).
Karcher à M. Sagette (maladie).
Le Bault de La Morinière à M. Laudrin (maladie).
Lepidi à M. Souchal (maladie).
Lolive à M. Niles (cas de force majeure).
Millot (Jacques) à M. Becker (maladie).
Morisse à M. Moulin (Arthur) (événement familial grave).
Pasquini à M. Nou (maladie).
Perrin (François) à M. de Sesmaisons (événement familial grave).
Perrin (Joseph) à M. Perrot (maladie).
Raulet à M. Meunier (maladie).
Ribière (René) à M. Nungesser (maladie).
Rives-Henrys à M. Neuwirth (maladie).
Rivière (Joseph) à M. Davoust (événement familial grave).
Roques à M. Boinvilliers (maladie).
Royer à M. Voilquin (maladie).
Schwartz à M. Gasparini (maladie).
Taittinger à M. Lavigne (maladie).
Terré à M. Duchesne (cas de force majeure).
Tomasini à M. Rey (Henry) (maladie).
Vals à M. Bayou (maladie).
Var à M. Montalat (maladie).
Véry (Emmanuel) à M. Darchicourt (maladie).
Weber à M. Dalatozy (cas de force majeure).
Wesphal à M. Hinsberger (maladie).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Briand (maladie).
Lenormand (maladie).
Teariki (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du jeudi 13 décembre 1962.

1re séance : page **39**. — 2e séance : page **59**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.